

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN

PROCES-VERBAL

Séance du 14 novembre 2022

L'an deux mil vingt et un, le lundi 14 novembre 2022, à 20 heures, les membres du Conseil

Présents : Nathalie BEAUVY, Magalie HOUZE, Loïc DAVID, Monique HOURDIN, Yvonnick PÉCHEU, Yolande RODRIGUES, Gérard MEUNIER, Clarisse MILLEVILLE, Chantal ROUXEL, Claude GROGNEUF, Patrick GALLERY DES GRANGES, Denis BERTRAND, Cindy GUICHARD, Séverine BOCHER.

Absents avec pouvoir : Mme Isabelle LARMET donne pouvoir à Mme Séverine BOCHER, M. Mathieu LANGLAIS donne pouvoir à Mme Magalie HOUZE.

Absents : Alan BLOUIN, Nicolas PERSON.

Secrétaire de séance : le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme Yolande RODRIGUES.

ORDRE DU JOUR

1. Intercommunalité : présentation du rapport d'activités et de développement durable 2021
2. Intercommunalité : présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
3. Marché public – prestation d'entretien de voirie : attribution du marché (régularisation)
4. Marché public - acquisition d'un camion-benne : autorisation du maire à signer le marché
5. Marché public – travaux d'aménagement au lieu-dit « Les Rigaudais » : autorisation du maire à signer le marché
6. Finances – Budget général : décision modificative n°3
7. Finances : renouvellement de la ligne de trésorerie
8. Compte-rendu des délégations au maire

Questions diverses

1- Intercommunalité – Présentation du rapport d'activités et de développement durable 2021 de la communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport d'activité fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leur conseil municipal respectif. Le rapport d'activité pour l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer a été communiqué aux membres du Conseil municipal le 27 septembre 2022.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport d'activité et de développement durable de la communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer pour l'année 2021.

2 – Intercommunalité - Présentation du rapport n°05-2022 de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer procède à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté. Elle a voté son 5^{ème} rapport lors de la séance du 11 octobre 2022. Ce rapport concerne la clarification de la compétence suivante : entretien des sentiers de randonnée.

Le bureau communautaire du 24 septembre 2019 a fixé la liste des itinéraires de randonnée pédestre d'intérêt communautaire. Le circuit « A la rencontre de la Flora » a été retenu. Compte-tenu de la diversité des modalités d'entretien des chemins par les communes (régie directe, bénévolat, organisme d'insertion, association foncière, etc...), il est proposé, s'agissant du transfert de la compétence des communes vers l'agglomération, de ne pas ajuster les attributions de compensation.

S'agissant de la restitution de la compétence « désherbage thermique » aux communes, sur la base du rapport n°04-2021 de la CLECT, l'attribution a été fixée à la valeur de deux exercices (2021 et 2020). Il convient, à compter de 2022, de ramener l'attribution de compensation à la valeur d'un seul exercice, soit 7 636 € pour la commune de SAINT-ALBAN.

Au titre de l'année 2022, l'attribution de compensation pour la commune de SAINT-ALBAN s'élève à 12 609.83 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ADOPTE le rapport N°05-2022 de la CLECT annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté par 14 voix pour ; abstention de Mme HOUZE et de M. LANGLAIS.

3 – Prestation d'entretien de voirie : attribution du marché (régularisation)

Une consultation d'entreprises a été lancée pour réaliser le curage des fossés et l'évacuation des boues.

Quatre entreprises ont été consultées : Sarl PERRON – Plédran ; Sarl GUEGUEN TP – Landéhen ; Sas Tardy TP – Erquy ; STTP LAUNAY - Hénanbihen sur la base d'un nombre de mètres linéaires équivalent à 30 kms.

Deux entreprises ont fait les propositions suivantes :

- Sarl PERRON : le prix du ml s'élève à 0.90 € HT
- Sarl GUEGUEN TP : le prix du ml s'élève à 1.39 € HT

Après examen des candidatures, Madame le Maire propose que le marché soit attribué à la SARL PERRON pour un montant de 27 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE d'attribuer le marché de curage des fossés à la SARL PERRON pour un montant de **27 000 € HT**.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ce marché.

Adopté à l'unanimité.

4 – Acquisition d'un camion-benne : autorisation du maire à signer le marché

Le véhicule utilitaire Berlingo mis en circulation en 2000 est hors d'usage. Une réflexion a été menée afin de définir le type de véhicule qu'il conviendrait d'acquérir pour répondre aux besoins des services techniques d'une part, et prendre en compte la vétusté du parc actuel d'autre part. Le camion-benne actuel a été mis en circulation en 2009 et requiert des réparations régulières depuis deux ans. Aussi, il semble opportun d'acquérir un deuxième camion-benne en remplacement du véhicule utilitaire Berlingo, le camion-benne actuel étant amené à être supprimé du parc dès lors que les réparations seront coûteuses.

Trois entreprises ont été consultées : Ford Contacts automobiles – Saint-Brieuc ; ALTACAMA – Trégueux ; HAMON SAS -Yffiniac. Les propositions sont les suivantes :

	Modèle	Année / Kilométrage	Equipements	Prix HT
Ford Contacts automobiles	Fiat Ducato benne 160 cv	2022 / 10 km	Avec coffre	32 442.46 €
ALTACAMA	Iveco Daily benne 136 cv	2017 / 69 000 km	Avec coffre et attelage	34 500 €
HAMON	Ford Transit 170 cv	2020 / 25 km		29 961.67 €

Après analyse des offres, et compte-tenu des véhicules proposés, des équipements et accessoires, des délais de livraison, la proposition de la société Ford Contacts automobiles répond de manière plus pertinente aux besoins.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer le marché à la société Ford Contacts automobiles pour un montant de **32 442.46 € HT**.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ce marché.

Adopté par 15 voix pour ; abstention de M. LANGLAIS.

5 –Travaux d'aménagement au lieu-dit « Les Rigaudais » : autorisation du maire à signer le marché

Afin de sécuriser la circulation dans les hameaux de la commune et diminuer la vitesse, le Conseil municipal a inscrit au budget prévisionnel de l'année 2022, au titre de l'opération « 102 – voirie », des crédits pour aménager les voies de circulation. Trois réunions de concertation avec les riverains ont été organisées afin d'étudier la mise en place d'un dispositif de ralentissement.

Plusieurs aménagements provisoires ont ainsi été installés et après avoir pris en compte les observations des riverains, il est proposé de les pérenniser et de procéder à l'installation de trois doubles-écluses et d'une écluse.

La société EUROVIA Bretagne située à Ploufragan a été consultée pour réaliser ces travaux. L'offre transmise s'élève à 11 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer le marché à la société EUROVIA Bretagne pour un montant de **11 000 € HT**.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ce marché.

Adopté par 15 voix pour ; une voix contre (M. LANGLAIS).

6 – Budget général : décision modificative n°3

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget général prévisionnel de l'exercice 2022 comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2022	MODIFICATION	NOUVEAU MONTANT
118 – Service technique			
21571 – Matériel roulant	65 000.00 €	+15 000.00 €	80 000.00 €
102 – Voirie			
2315 – Installations, matériel et outillage techniques	327 185 €	- 15 000.00 €	312 185 €
104 – Salle municipale			
2031 - Etudes	3 000 €	+900.00 €	3 900 €
020 – Dépenses imprévues	16 960.40 €	-900.00 €	16 060.40 €
129 - Cimetière			
2183 – Matériel informatique	7 000 €	- 7 000.00 €	0 €
2051 – Concessions et droits similaires	0 €	+ 7 000.00 €	7 000 €

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide les décisions modificatives proposées ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

7 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Considérant que les crédits de trésorerie consentis par des établissements bancaires ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Considérant les conditions proposées par le Crédit Agricole :

- Montant : 145 000 euros
- Durée : 1 an
- Taux variable : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1%
(à titre indicatif : index EURIBOR 3 mois moyenné du mois d'octobre 2022 = +1,422 % soit un taux de 2,422 %)
- Commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.

Sur proposition de Madame Le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler le crédit de trésorerie à hauteur de 145 000 euros,
- D'accepter l'offre du Crédit Agricole aux conditions mentionnées ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

8- Compte-rendu des délégations au Maire

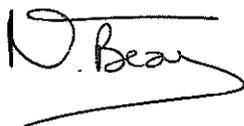
Vu la délibération du 22 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire.
Pour information, le Conseil prend acte de la signature par le maire de :

Date	Objet	Société	Montant TTC
19/10	Participation aux frais de fonctionnement	OGEC Ecole St-Guillaume	22 184 €
26/10	Etude de faisabilité	ADAC	1 296 €
26/10	Sculpture	M. POTEL Bernard	8 500 €
07/11	Point à temps	SAS SPTP	17 638,86 €
08/11	Restaurant scolaire	Sarl FMO	1 352.82 €
08/11	Restaurant scolaire	Sarl Manivel	1 329.60 €
08/11	Restaurant scolaire	Sarl Marjot	4 126,84 €
08/11	Restaurant scolaire	Sarl Marjot	388,69 €

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation

Questions diverses

Madame le Maire
Nathalie BEAUVY



Le Secrétaire de séance
Yolande RODRIGUES

